

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2328

20 septembre 2013

SOMMAIRE

A2C S.à r.l.	111728	Healthcare Promise Investment Partners S.A.	111740
Abakus	111736	Holding Maghreb Media Group S.à r.l. ...	111737
Alena Institut Sàrl	111736	ILDAN International S.à r.l.	111741
Arava Property S.A.	111727	Intermind	111741
AREIM Holding 1 S.à r.l.	111727	Midas Topco S.à r.l.	111698
Auredam	111727	Montfruit S.à r.l.	111698
Aviso Investment S.A.	111730	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A.	111741
Azure Hotel S.A.	111728	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	111698
Béatrice Management S.A.	111727	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	111742
Bilbao LuxCo S.A.	111702	N.L.I. S.A.	111731
Bilbao LuxCo S.à r.l.	111702	Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. ...	111701
Bourgogne Investissement S.C.A.	111728	Rivage Property S.à r.l.	111735
BUSSLER & Associés S.à r.l.	111742	Roller Luxembourg S.A.	111735
Caribou S.A.	111699	Roxane Invest S.A.	111735
CCMP Alaeo Luxco	111699	Russian Technologies S.A.	111736
Clichy Holding S.A., SPF	111698	Saim S.A.	111733
Corso Contracting S.à r.l.	111742	Scalimmo S.A.	111733
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch	111744	Schiltz-Immo S.A.	111732
CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS	111700	Schmol S. à r.l.	111732
David S.A.	111699	Sefimo	111730
ECM Credit Fund SICAV	111701	Silver II GP Holdings S.C.A.	111733
Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.	111700	Silver II GP Holdings S.C.A.	111734
Ellit S.A.	111700	Silver II GP S.à r.l.	111733
Figupar S.A.	111735	Silver Spring Funds	111729
Ga Finance Holding S.A.	111729	Smogon S.A.	111734
Garage Da Cunha S. à r.l.	111730	Swaplight S.A.	111735
GENIVAR Luxembourg S.à r.l.	111729	Swiss Asia - China District Energy SICAR	111734
Geotelecommunications Investments S.A.	111729	SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.	111734
Gottex Global Asset Allocation Fund ...	111729	Troy Investment Holding S.à r.l.	111701
Groupe CYDEL Investissement SA	111731		

Midas Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.966.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107135/9.

(130130361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Montfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8483 Steinfort, 14, Square Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 176.471.

Résolution unique prise par les associés en date du 25 avril 2013

1^{ère} Résolution

Les associés précisent que le code postal est L-8443 Steinfort et que l'adresse du siège social de la société est fixée à L-8443 Steinfort, 14, Square Général Patton.

Les associés

Référence de publication: 2013107137/12.

(130129772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.420,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013107139/14.

(130130067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 11 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et de nommer la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746-Luxembourg, société anonyme représentée par Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746-Luxembourg, au poste d'Administrateur.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes, la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013107763/19.

(130131357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Caribou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.889.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 juillet 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née le 18 mai 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
4. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARIBOU S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013107741/20.

(130131067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.109.646,64.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2576 du 24 octobre 2011.
Les comptes annuels de la Société au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCMP Alaeo Luxco

Signatures

Référence de publication: 2013107749/14.

(130130537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.803.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juillet 2013

Les démissions de Messieurs Alexis DE BERNARDI et Robert REGGIORI de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat sont acceptées.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né le 4.01.1982 à La Louvière (Belgique), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

DAVID S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013108885/20.

(130132105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.376.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Juni 2013

Am 20. Juni 2013 um 17:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 20. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsrat niederlegt.

Die Versammlung beschließt, Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Verwaltungsrat zu wählen, für einen Zeitraum bis zur im Jahr 2018 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013108860/22.

(130132871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 juillet 2013 que:

Madame Moling Chen a transféré 2,500 (deux mille cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société à:

- Edmond de Rothschild Private Equity Partners, résidant au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 Paris; et

Depuis cette date, Edmond de Rothschild Private Equity Partners détient 12,500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108900/13.

(130132859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Ellit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 118.394.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ELLIT S.A., avec siège social à L-1148 Luxembourg -12, rue Jean l'Aveugle, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013108923/19.

(130132998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

ECM Credit Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.817.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 24 juillet 2013

En date du 24 juillet 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist en qualité d'Administrateur au 31 décembre 2012
- de ratifier la cooptation de Madame Frances Hutchinson, en qualité d'Administrateur, avec effet au 18 février 2013, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Patrick Zurstrassen, Madame Frances Hutchinson, Monsieur Roland Frey et Monsieur Robert Galione en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour ECM Credit Fund SICAV

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013108917/18.

(130131988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013110475/14.

(130133178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Troy Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.950.

—
Veuillez noter que, suite à la cession des parts sociales par l'Associé unique International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., le capital social de la Société est réparti comme suit:

- Troy Verdion Corporation Ltd, Limited Liability Corporation, ayant son siège social au 199 Bay Street, Suite 4000 à Toronto, Ontario, M5L 1A9 Canada et immatriculée au Ministry of Government Services du Canada sous le numéro 002352802, détient 596.999 parts sociales de classe A en date du 16 Juillet 2013;

- Stichting Administratiekantoor Luna, une fondation administrative ayant son siège social à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et immatriculée au Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register sous le numéro 58387978, détient 1.400.000 parts sociales de classe B en date du 17 Juillet 2013;

- Verdion Investments Limited Partnership, société en nom collectif ayant son siège social au 24, Great King Street, Edinburgh, EH3 6QN, Ecosse et immatriculée sous le numéro SL011987, détient 3.000 parts sociales de classe C ainsi que 1 part sociale de D en date du 16 Juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael Watrin

Gérant B

Référence de publication: 2013111684/22.

(130135521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

**Bilbao LuxCo S.A., Société Anonyme,
(anc. Bilbao LuxCo S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.889.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of July,
Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Triton Masterluxco 4 S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725,

hereby represented by lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2013;

2. TFF IV Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493,

hereby represented by prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 2013;

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholders requested the undersigned notary to document that the shareholders are all the shareholders of Bilbao LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 203 on 29 January 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.889 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended by a deed of the undersigned notary dated 31 May 2013, not yet published.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

2 To issue nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares and nine hundred twenty-five thousand (925,000) new B1 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the (i) nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares, with payment of a share premium in a total amount of two million six thousand two hundred fifty euro (EUR 2,006,250.-), by TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. and to accept full payment for these new A1 shares by a contribution in kind and (ii) to accept subscription for the nine hundred twenty-five thousand (925,000) new B1 shares by TRITON Fund IV F&F L.P. and to accept full payment in cash for these new B1 shares.

4 To hear a special report prepared by an independent auditor for the purpose of the conversion of the Company into a société anonyme.

5 To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

6 To change the name of the Company to "Bilbao LuxCo S.A."

7 To create four (4) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class A non voting redeemable preference shares, class B non voting redeemable preference shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement made as per item 13 of the present agenda.

8 To convert the one million five hundred forty-five thousand five hundred (1,545,500) A1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) A10 shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à

responsabilité limitée and currently held by TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. into one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class A ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société anonyme.

9 To convert the one million five hundred forty-five thousand five hundred (1,545,500) B1 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) B10 shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by TRITON Fund IV F&F L.P. into one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class B ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société anonyme.

10 To increase the corporate capital of the Company under the form of a société anonyme by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand two euro (EUR 31,002.-).

11 To issue one hundred (100) new non voting class A redeemable preference shares and one hundred (100) new non voting class B redeemable preference shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

12 To accept subscription for the (i) one hundred (100) new non voting class A redeemable preference shares, with payment of a share premium, in a total amount of two hundred twenty-four million four hundred thirteen thousand eighteen euro and forty cent (EUR 224,413,018.40), by TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. and to accept full payment for these new non voting class A redeemable preference shares by a contribution in kind and (ii) to accept subscription for the one hundred (100) new non voting class B redeemable preference shares by TRITON Fund IV F&F L.P. and to accept full payment in cash for these new non voting class B redeemable preference shares.

13 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted pursuant to the foregoing items of this agenda, including the change of the corporate object which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

14 To set at four (4) the number of members of the board of directors of the Company under the form of a société anonyme and to appoint (in replacement of the Company's managers) (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A ordinary shares of the Company, Mr Lars Frankfelt and Mr Michiel Kramer, as new class A directors of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for a duration expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014 and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B ordinary shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class B directors of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for duration expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

15 To set at one (1) the number of statutory auditors (commissaire) and to further appoint the statutory auditor of the Company for a period expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

16 To delegate to directors of the Company all powers required to implement the above resolutions.

17 Miscellaneous.

and have requested the undersigned notary to record the following resolutions they have adopted:

First resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

Second resolution

The shareholders resolved to issue nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares and nine hundred twenty-five thousand (925,000) new B1 shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., prenamed, represented by virtue of an aforementioned proxy (the "Subscriber 1");

The Subscriber 1 declared to subscribe for nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of two million six thousand two hundred fifty euro (EUR 2,006,250.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Subscriber 1 against the Company (the "Contribution 1").

The Contribution 1 represents a value in an aggregate amount of two million fifteen thousand five hundred euro (EUR 2,015,500.-).

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 1 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 1 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 1 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 1 to the Company.

The Subscriber 1 further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution 1 is described and valued (the "Report 1").

The conclusions of the Report 1 read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares of nominal value one euro cent (EUR 0.01) each (total nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-)), to be issued with a total share premium of two million six thousand two hundred fifty euro (EUR 2,006,250.-)."

(ii) TRITON Fund IV F&F L.P., prenamed, represented by virtue of an aforementioned proxy (the "Subscriber 2");

The Subscriber 2 declared to subscribe for nine hundred twenty-five thousand (925,000) new B1 shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in a total amount of nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of nine thousand two hundred fifty euro (EUR 9,250.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the nine hundred twenty-five thousand (925,000) new A1 shares and nine hundred twenty-five thousand (925,000) new B1 shares, according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The shareholders resolved to transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme with immediate effect and without creating a new legal entity or affecting the legal existence or personality of the Company in any manner.

The current financial year which began on the first day of January will end on the last day of December 2013.

Fifth resolution

The shareholders resolved to hear and to consider, in accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, a report has been prepared by PRICEWATERHOUSECOOPERS, a société coopérative governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477 ("PWC"), and signed by Philippe Duren, on 19 July 2013, which will remain attached to the present deed.

Said report provides the following conclusions:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company as at 19 July 2013, does not correspond at least to EUR 31,000 and to the minimum subscribed capital required for a "Société Anonyme" in Luxembourg."

Sixth resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company to "Bilbao LuxCo S.A.".

Seventh resolution

The shareholders resolved to create four (4) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class A non voting redeemable preference shares, class B non voting redeemable preference shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement made to them pursuant to the thirteenth resolution.

Eighth resolution

The shareholders resolved to convert the one million five hundred forty-five thousand five hundred (1,545,500) A1 shares, five hundred (500) A2 shares, five hundred (500) A3 shares, five hundred (500) A4 shares, five hundred (500) A5 shares, five hundred (500) A6 shares, five hundred (500) A7 shares, five hundred (500) A8 shares, five hundred (500) A9 shares, five hundred (500) A10 shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. into one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class A ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société anonyme.

Ninth resolution

The shareholders resolved to convert the one million five hundred forty-five thousand five hundred (1,545,500) B1 shares, five hundred (500) B2 shares, five hundred (500) B3 shares, five hundred (500) B4 shares, five hundred (500) B5 shares, five hundred (500) B6 shares, five hundred (500) B7 shares, five hundred (500) B8 shares, five hundred (500) B9 shares, five hundred (500) B10 shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), issued by the Company under the form of a société à responsabilité limitée and currently held by TRITON Fund IV F&F L.P. into one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class B ordinary shares, all subscribed and fully paid up, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), of the Company under the form of a société anonyme.

Tenth resolution

The shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company under the form of a société anonyme by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand two euro (EUR 31,002.-).

Eleventh resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) The Subscriber 1, represented as stated above, declared to subscribe for one hundred (100) new class A non voting redeemable preference shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of two hundred twenty-four million four hundred thirteen thousand eighteen euro and forty cent (EUR 224,413,018.40) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a portion in the amount of two hundred twenty-four million four hundred thirteen thousand nineteen euro and forty cent (EUR 224,413,019.40) of a receivable held by the Subscriber 1 against the Company in the total amount of two hundred twenty-four million six hundred sixty-three thousand nineteen euro and forty cent (EUR 224,663,019.40) (the "Contribution 2").

The Contribution 2 represents a value in aggregate amount of two hundred twenty-four million four hundred thirteen thousand nineteen euro and forty cent (EUR 224,413,019.40).

Proof of the ownership by the Subscriber 1 of the Contribution 2 has been given to the undersigned notary.

The Subscriber 1 declared that the Contribution 2 is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution 2 to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution 2 to the Company.

The Subscriber 1 further stated that a report has been drawn up by PWC, aforementioned, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Philippe Duren on 19 July 2013, wherein the Contribution 2 is described and valued (the "Report 2").

The Subscriber 1 produced the Report 2, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed as described in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the value of the shares increased by the share premium to be issued in counterpart."

The Report will remain attached to the present deed.

(ii) The Subscriber 2 declared to subscribe for (100) new class B non voting redeemable preference shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, in a total amount of one euro (EUR 1.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one euro (EUR 1.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Twelfth resolution

The shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred (100) new class A non voting redeemable preference shares and one hundred (100) new class B non voting redeemable preference shares, according to the above mentioned subscriptions.

Thirteenth resolution

The shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the conversion of the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme and the above resolutions, including the change of the corporate object.

The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Bilbao LuxCo S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Directors and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand two euro (EUR 31,002.-) which is divided into:

- one hundred (100) class A non voting redeemable preference shares (the "Class A RPS") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred (100) class B non voting redeemable preference shares (the "Class B RPS") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one million five hundred fifty thousand (1,550,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The Class A RPS and the Class B RPS shall together be referred to as the "RPS".

The Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares shall together be referred to as the "Ordinary Shares" and together with the RPS, the "Shares" and each a "Share".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Share or Class B Ordinary Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Share or Class B Ordinary Share which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Share or Class B Ordinary Share on which the relevant premium has originally been paid.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Shares and/or Class B Ordinary Shares (individually referred to as the "Contribution" and collectively referred to as the "Contributions"), the Board of Directors shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Shares or Class B Ordinary Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve (as defined below), and subject to the following, the Class A RPS, Class B RPS, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

(i) each RPS shall entitle to a preferential and cumulative dividend in an amount of seventeen per cent (17%) per annum of the subscription price for such RPS (including nominal value and share premium (if any)) (the "Preferred Dividend"), then,

(ii) any remaining dividend (the "Remaining Dividend") shall be distributed as follows:

- The holder(s) of Class A RPS shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of the Class A RPS / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of Shares.)

- The holder(s) of Class B RPS shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of the Class B RPS / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of Shares)

- The holder(s) of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of Class A Ordinary Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of Shares)

- The holder(s) of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of Class B Ordinary Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of Shares)

Art. 6. Shares. Each Class A Ordinary Share and each Class B Ordinary Share entitles to one vote.

The RPS shall not carry any right to vote or be counted in respect of achieving a quorum at any general meeting of the Company, except where otherwise provided for in the Articles of Incorporation and/or where required in accordance with the Laws.

Notwithstanding anything herein or otherwise to the contrary, the holder(s) of RPS shall be entitled pursuant to the Laws to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the Preferred Dividend attached to the RPS;
- the conversion of the RPS into Ordinary Shares;
- the capital decrease of the Company;
- any change to the corporate object of the Company;
- the issue of convertible bonds;

- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a corporation of another legal form.

The RPS shall however have the same voting rights as the Ordinary Shares, at all meetings, in case despite the existence of profits available for that purpose, the Preferred Dividend has not been paid in its entirety for any reasons whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all the Preferred Dividends shall have been received in full by the holder(s) of RPS.

The Shares will be in the form of registered shares only.

The Shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

The shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered Shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own Shares, Redemption of Shares. In accordance with and subject to the provisions of the Laws, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the RPS subject however to the conditions as set out below.

The Company shall redeem all but not part of the RPS then in issue either on 11 July 2048, or within the framework of the Company's liquidation, or following but in no case prior to the disposal of the Company of its direct or indirect participation in Befesa Medio Ambiente, S.L.U. (Sociedad Unipersonal), a company incorporated and existing in accordance with the laws of Spain, with its registered office at Ctra. Asua, Carretera Bilbao-Plencia Km 21, Erandio, Vizcaya (Spain), registered in the Mercantile Registry of Vizcaya under volume 4479, page BI-40.822, and bearer of tax identification number B-95,335,634.

The Company's shareholders shall have no option to redeem the RPS.

In each case, the redemption of the RPS can only be made by using the lower of Available Funds as at (i) the end of the last financial year or (ii) the time of redemption, where Available Funds represent, at the time of their determination, (a) the result of the last financial year and (b), where applicable, the result of the current financial year at the time of redemption, increased by the amount of the profits carried forward and free reserves (including any share premium) reduced by (a) the amount of the losses carried forward and (b), where applicable, the losses of the current financial year at the time of redemption (if not yet taken into consideration) and (c) reserves that are required and may not be distributed by law or the Articles of Incorporation (the "Available Funds").

Each RPS shall be redeemed for a redemption price (the "Redemption Price") being equal to the higher of:

(i) the nominal value and premium paid upon subscription of said RPS (to the extent not already returned to the holder (s) of RPS), and any Preferred Dividend as defined in Article 5 of the Articles of Incorporation declared but unpaid on the redeemed RPS at the time of redemption; or

(ii) the fair market net asset value of the Company capped at the amount of the subscription price of the RPS (including the nominal value and any share premium paid on such RPS) and any Preferred Dividend as defined in Article 5 of the Articles of Incorporation declared but unpaid on the redeemed RPS at the time of redemption.

The Company may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

The Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any steps to execute any documents and do and perform any acts on behalf of the Company which may be necessary to:

(i) effect the redemption of the RPS by the Company; and

(ii) the completion of all related actions, at all times, in the manner and to the extent permitted by these Articles of Incorporation and the Laws.

The redeemed RPS shall be cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be managed and administered by a board of directors (referred to as the "Board of Directors") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Directors").

The Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Ordinary Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Directors shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Ordinary Shares (the "Class A Directors"); and

(ii) for so long as Class B Ordinary Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Directors shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Ordinary Shares (the "Class B Directors").

The Directors will hold office until their successors are elected. Each Director may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, a Class A Director or a Class B Director may only be replaced by a Director of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Directors or the Class B Directors and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Directors, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Board of Directors may also appoint a secretary, who needs not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director of the same class as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several other members of the same class of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors and Class B Directors, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Directors and two (2) Class B Directors are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Directors have been qualified as Class A Directors and Class B Directors such decisions must be adopted with a majority of votes of the Directors present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Directors and two (2) Class B Directors. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Directors.

A conference telephone call during which a quorum of the Directors as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Directors attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgence is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Friday of June at 2.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of Shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of Shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of Shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the holder(s) of RPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, and after payments with regard to the RPS or deposit of any funds to that effect, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holder(s) of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares in accordance with the rules set out in article 5 of the Articles of Incorporation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fourteenth resolution

The shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the board of directors of the Company and further resolved appoint (in replacement of the Company's managers) (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A ordinary shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL and (b) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for duration expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014 and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B ordinary shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for duration expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

As a consequence, the board of directors of the Company will be composed of the following four (4) directors:

- Mr Lars Frankfelt, class A director;
- Mr Michiel Kramer, class A director;
- Mr Mats Eklund, class B director; and
- Mr Antonis Tzanetis, class B director.

Fifteenth resolution

The shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors (commissaire) and resolved to further appoint Mr Dimitris Tsivos, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as statutory auditor of the Company for a period expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2014.

Sixteenth resolution

The shareholders resolved to delegate to each directors of the Company, each of them acting individually and with full power of substitution, all necessary powers in order to implement the above resolutions.

Costs and Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine thousand five hundred euro (EUR 9,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725,

représentée aux fins des présentes par avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 2013;

2. TFF IV Limited, une société limitée régie par les lois de Jersey, dont le siège social est situé au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée au Companies Registry at Jersey Financial Services Commission sous le numéro 110817, agissant en qualité de general partner de Triton Fund IV F&F L.P., dont le siège social se situe à Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channels Islands, immatriculée au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1493,

représentée aux fins des présentes par prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 2013;

Lesdites procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les associés sont tous les associés de Bilbao LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 203 du 29 janvier 2009, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.889 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2013, non encore publié.

Les associés, représentés comme décrit ci-dessus, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

2 Création de neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 et neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales B1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

3 Acceptation de la souscription des (i) neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.006.250,-) par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales A1 par une contribution en nature et (ii) acceptation de la souscription des neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales B1 par TRITON Fund IV F&F L.P. et accepter le paiement intégral en espèces pour ces nouvelles parts sociales B1.

4 Prise de connaissance et considération d'un rapport spécial par un auditeur indépendant relatif à la transformation de la société en société anonyme.

5 Transformation de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme.

6 Changement de la dénomination sociale de la Société en «Bilbao LuxCo S.A».

7 Création de quatre (4) catégories d'actions, dénommées actions ordinaires de catégorie A, actions ordinaires de catégorie B, actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A, actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A, ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant le point 13 du présent ordre du jour.

8 Conversion d'un million cinq cent quarante-cinq mille cinq cents (1.545.500) parts sociales A1, cinq cents (500) parts sociales A2, cinq cents (500) parts sociales A3, cinq cents (500) parts sociales A4, cinq cents (500) parts sociales A5, cinq cents (500) parts sociales A6, cinq cents (500) parts sociales A7, cinq cents (500) parts sociales A8, cinq cents (500) parts sociales A9, cinq cents (500) parts sociales A10, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., en un million cinq-cent-cinquante-mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie A, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) de la Société sous la forme d'une société anonyme.

9 Conversion d'un million cinq cent quarante-cinq mille cinq cents (1.545.500) parts sociales B1, cinq cents (500) parts sociales B2, cinq cents (500) parts sociales B3, cinq cents (500) parts sociales B4, cinq cents (500) parts sociales B5, cinq cents (500) parts sociales B6, cinq cents (500) parts sociales B7, cinq cents (500) parts sociales B8, cinq cents (500) parts sociales B9, cinq cents (500) parts sociales B10, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par TRITON Fund IV F&F L.P. en un million cinq-cent-cinquante-mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie B, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) de la Société sous la forme d'une société anonyme.

10 Augmentation du capital social de la Société sous la forme d'une société anonyme d'un montant de deux euros (EUR 2,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un-mille euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002,-).

11 Création de cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote catégorie A, et cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

12 Acceptation de la souscription des (i) cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission, d'un montant total de deux cent vingt-quatre millions quatre cent treize mille dix-huit euros et quarante centimes (EUR 224.663.018,40), par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote catégorie A par une contribution en nature et (ii) accepter la souscription des cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B par TRITON Fund IV F&F L.P. et acceptation du paiement intégral en espèces de ces actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B.

13 Refonte intégrale des statuts de la Société aux fins de refléter les résolutions à adopter conformément aux points du présent ordre du jour, incluant le changement de l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention (l'administration, la gestion et le développement inclus) et la cession de participations de toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère et les entreprises en son nom et pour son compte.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et sans limite, et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne doit pas agir comme un fonds d'investissement alternatif au sens de la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement et ne peut mener toute autre activité qui serait soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne pourra (directement ou indirectement) commercialiser activement ses actions ou autres titres aux investisseurs».

14 De fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société sous forme de société anonyme et de nommer (à la place des gérants de la Société) (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A de la Société, Monsieur Lars Frankfelt et Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de leur nomination et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014 et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de leur nomination et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

15 De fixer à un (1) le nombre de commissaires et ensuite de nommer le commissaire de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

16 Délégation aux directeurs de la Société de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des décisions énoncées ci-dessus.

17 Divers.

Et ont requis le notaire soussigné d'acter que les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

Seconde résolution

Les associés ont décidé de créer neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 et neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales B1, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Souscription - Libération

Ont comparu:

(i) TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., prénommée, représentée en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus (le «Souscripteur 1»)

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.006.250,-) et de payer intégralement pour ces nouvelles parts sociales par une contribution en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur 1 contre la Société (la «Contribution 1»).

La Contribution 1 représente une valeur d'un montant total de deux millions quinze mille cinq cents euros (EUR 2.015.500,-).

La preuve de la possession par le Souscripteur 1 de la Contribution 1 a été donnée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré que la Contribution 1 est libre de tout gage ou privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de la Contribution 1 à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valables ont été données de prendre toutes les notifications, inscriptions ou autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de la Contribution 1 à la Société.

Le Souscripteur 1 a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel la Contribution 1 est décrite et évaluée (le «Rapport 1»).

Les conclusions du Rapport 1 sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la contribution en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (total neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-)), à émettre avec une prime d'émission de deux millions six mille deux cent cinquante euros (EUR 2.006.250,-).».

(ii) TRITON Fund IV F&F L.P., prénommée, représentée en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus (le «Souscripteur 2»)

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, d'un montant total de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-), et de payer ces parts sociales intégralement en espèces.

Le montant de neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 9.250,-) était ainsi à partir de ce moment à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'allouer les neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales A1 et neuf cent vingt-cinq mille (925.000) nouvelles parts sociales B1, conformément aux souscriptions mentionnées ci-dessus.

Quatrième résolution

Les associés ont décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société anonyme d'effet immédiat et sans la création d'une nouvelle entité juridique ou affectant l'existence juridique ou la personnalité de la Société de quelque manière.

L'exercice en cours qui a commencé le premier jour de janvier se terminera le dernier jour de décembre 2013.

Cinquième résolution

Les associés a décidé de prendre connaissance et en considération, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que mise à jour, d'un rapport préparé par PRICEWATERHOUSE-COOPERS, une société coopérative régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 56477 («PWC») et signé par Philippe Duren, le 19 juillet 2013, qui restera annexé au présent acte.

Ledit rapport prévoit les conclusions suivantes:

«Sur base de notre examen, rien n'est parvenu à notre attention qui pourrait nous laisser croire que les actifs nets de la Société au 19 juillet 2013, ne correspondent pas au moins à EUR 31.000 et au capital minimum souscrit requis pour une Société Anonyme au Luxembourg.».

Sixième résolution

Les associés ont décidé de changer le nom de la Société en «Bilbao LuxCo S.A.».

Septième résolution

Les associés ont décidé de créer quatre (4) catégories d'actions, dénommées actions ordinaires de catégorie A, actions ordinaires de catégorie B, actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A, actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B, ayant les droits et privilèges prévus dans les statuts de la Société suite à leur refonte suivant la treizième résolution.

Huitième résolution

Les associés ont décidé de convertir un million cinq cent quarante-cinq mille cinq cents (1.545.500) parts sociales A1, cinq cents (500) parts sociales A2, cinq cents (500) parts sociales A3, cinq cents (500) parts sociales A4, cinq cents (500) parts sociales A5, cinq cents (500) parts sociales A6, cinq cents (500) parts sociales A7, cinq cents (500) parts sociales A8, cinq cents (500) parts sociales A9, cinq cents (500) parts sociales A10, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., en un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie A, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) de la Société sous la forme d'une société anonyme.

Neuvième résolution

Les associés ont décidé de convertir un million cinq cent quarante-cinq mille cinq cents (1.545.500) parts sociales B1, cinq cents (500) parts sociales B2, cinq cents (500) parts sociales B3, cinq cents (500) parts sociales B4, cinq cents (500) parts sociales B5, cinq cents (500) parts sociales B6, cinq cents (500) parts sociales B7, cinq cents (500) parts sociales B8, cinq cents (500) parts sociales B9, cinq cents (500) parts sociales B10, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises par la Société sous la forme d'une société à responsabilité limitée et actuellement détenues par TRITON Fund IV F&F L.P. en un million cinq-cent-cinquante-mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie B, toutes souscrites et entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) de la Société sous la forme d'une société anonyme.

Dixième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société sous la forme d'une société anonyme d'un montant de deux euros (EUR 2,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un-mille euros (EUR 31.000,-) à trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002,-).

Onzième résolution

Souscription - Libération

Ont comparu:

(i) Le Souscripteur 1, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission, d'un montant total de deux cent vingt-quatre millions quatre cent treize mille dix-huit euros et quarante centimes (EUR 224.413.018,40) et de payer intégralement ces actions par une contribution en nature consistant en une partie d'un montant de deux cent vingt-quatre millions quatre cent treize mille dix-huit euros et quarante centimes (EUR 224.413.018,40) d'une créance détenue par le Souscripteur 1 contre la Société d'un montant total de deux cent vingt-quatre millions six cent soixante-trois mille dix-neuf euros et quarante centimes (EUR 224.413.019,40) (la «Contribution 2»)

La Contribution 2 représente une valeur d'un montant global de deux cent vingt-quatre millions quatre cent treize mille dix-neuf euros et quarante centimes (EUR 224.413.018,40).

La preuve par le Souscripteur 1 de la propriété de la Contribution 2 a été donnée au notaire soussigné.

Le Souscripteur 1 a déclaré que la Contribution 2 est libre de tout gage ou privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il n'y a aucun obstacle au libre transfert de la Contribution 2 à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valables ont été données de prendre toutes les notifications, inscriptions ou autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de la Contribution 2 à la Société.

Le Souscripteur 1 a déclaré en outre qu'un rapport a été rédigé par PWC, mentionné ci-dessus, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Philippe Duren le 19 juillet 2013, dans lequel la Contribution 2 est décrite et évaluée (le «Rapport 2»).

Le Souscripteur 1 a produit le Rapport 2, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué tel que décrit dans la section 3 du présent rapport, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur globale de l'apport en nature n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des actions augmentée de la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Le rapport restera annexé au présent acte.

(ii) Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, d'un montant total d'un euro (EUR 1,-) et payer intégralement en espèces ces actions.

Le montant d'un euro (EUR 1,-) était ainsi à partir de ce moment à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Douzième résolution

Les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A et les cent (100) actions nouvelles préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B, conformément aux souscriptions ci-dessus.

Treizième résolution

Les associés ont décidé la refonte intégrale des statuts de la Société aux fins de refléter la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme et les résolutions précédents, y compris le changement d'objet social.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des Actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Bilbao LuxCo S.A.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'Actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut

pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses actions ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille deux euros (EUR 31.002,-) qui est divisé en:

- cent (100) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie A (les «APR de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent (100) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de catégorie B (les «APR de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- un million cinq-cent cinquante mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; and
- un million cinq-cent cinquante mille (1.550.000) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les APR de Catégorie A et les APR de Catégorie B sont désignées ensemble les «APR».

Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont désignées ensemble les «Actions Ordinaires» et ensemble avec les APR, les «Actions» et chacune une «Action».

Les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur toute APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Action Ordinaire de Catégorie A ou Action Ordinaire de Catégorie B en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour régler le prix des APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie A ou Actions Ordinaires de Catégorie B que la Société a racheté à ses actionnaires, compenser toute perte nette réalisée, distribuer aux actionnaires des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie A ou Actions Ordinaires de Catégorie B pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est fait en contrepartie de l'émission de APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou Actions Ordinaires de Catégorie B (individuellement désigné l'«Apport» et collectivement désignés les «Apports»), le Conseil d'Administration conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie A ou Actions Ordinaires de Catégorie B.

Dans la mesure permise par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), et sous réserve de ce qui suit, APR de Catégorie A, APR de Catégorie B, Actions Ordinaires de Catégorie A et Actions Ordinaires de Catégorie B seront autorisées à bénéficier d'un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat d'Actions propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

(i) chaque APR aura le droit de percevoir un dividende cumulatif et préférentiel au moins égal à dix-sept pour cent (17 %) par an sur le montant du prix de souscription de cette APR (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant) (le «Dividende Préférentiel»); et

(ii) tout dividende restant (le «Dividende Restant») sera distribué comme suit:

- Les détenteurs d'APR de Catégorie A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des APR de Catégorie A / Montant total des Apports effectués en considération des Actions.)

- Les détenteurs de APR de Catégorie B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des APR de Catégorie B / Montant total des Apports effectués en considération des Actions.)

- Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Actions Ordinaires de Catégorie A / Montant total des Apports effectués en considération des Actions.)

- Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:

Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Actions Ordinaires de Catégorie B / Montant total des Apports effectués en considération des Actions.)

Art. 6. Actions. Chaque Action Ordinaire de Catégorie A et chaque Action Ordinaire de Catégorie B donne droit à une voix.

Les APR ne confèrent aucun droit de vote et ne sont pas comptabilisées en ce qui concerne l'obtention d'un quorum à toute assemblée générale de la Société, sauf disposition contraire des Statuts et/ou si nécessaire conformément aux Lois.

Nonobstant toute disposition contraire, les détenteurs d'APR disposent, conformément aux Lois, d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;
- la détermination du Dividende Préférentiel afférent aux APR;
- la conversion des APR en actions ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société avant son terme;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les APR confèrent cependant les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires, à toute assemblée, lorsque malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été payé intégralement pour quelque raison que ce soit, pour une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où les Dividendes Préférentiels auront été intégralement perçus par les détenteurs d'APR.

Les Actions seront seulement sous la forme d'actions nominatives.

Les Actions sont librement cessibles.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Le registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'Actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Acquisition de ses propres Actions, Rachat d'Actions. Conformément aux et sous réserve des dispositions des Lois, l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de racheter tout ou partie des APR sous réserve cependant des conditions énoncées ci-dessous.

La Société devra racheter la totalité et non une partie des APR émises soit le 11 juillet 2048, soit dans le cadre de la liquidation de la Société, soit par la suite mais en aucun cas avant la vente de la Société de sa participation directe ou indirecte dans Befesa Medio Ambiente, S.L.U. (Sociedad Unipersonal), une société constituée et existante conformément au droit espagnol, avec siège sociale au Ctra. Asua, Carretera Bilbao-Plencia Km 21, Erandio, Vizcaya (Espagne), immatriculée au Registre de Commerce de Vizcaya au volume 4479, page BI-40.822, et ayant le numéro fiscal B-95.335.634.

Les actionnaires de la Société n'auront pas d'option pour racheter les RPS.

Dans chaque cas, le rachat des APR peut être uniquement effectué en employant les Fonds Disponibles (i) à la fin de l'année sociale précédente ou (ii) à la date du rachat, suivant lequel de ces deux montants est le moins élevé, les Fonds Disponibles signifiant, à la date de leur détermination, (a) le résultat de l'année sociale précédente et (b) si applicable, le résultat de l'année sociale en cours à la date du rachat, augmenté du montant des profits reportés et des réserves disponibles (y compris toute prime d'émission) réduit par (a) le montant des pertes reportées et (b) si applicable, les pertes de l'année sociale en cours à la date du rachat (si elles n'ont pas encore été prises en considération) et (c) les réserves requises et ne pouvant pas être distribuées en application de la loi ou des Statuts (les «Fonds Disponibles»).

Chaque APR devra être rachetée pour un prix de rachat (le «Prix de Rachat») étant égal au plus élevé de

(i) la valeur nominale et la prime d'émission payées pour la souscription des dites APR (dans la mesure où elle n'a pas déjà été remboursée aux détenteurs d'APR) et tout Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 5 des Statuts déclaré mais impayé sur les APR rachetées à la date du rachat; ou

(ii) la juste valeur de marché de l'actif net de la Société plafonnée au montant du prix de souscription des RPS (y compris la valeur nominale et la prime d'émission payées sur ces RPS) et tout Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 5 des Statuts déclaré mais impayé sur les APR rachetées à la date du rachat.

La Société pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité).

Le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé à et ont le pouvoir de prendre toutes mesures afin de signer tous documents et faire et exécuter tous actes au nom de la Société qui sont nécessaires afin:

(i) d'opérer le rachat des APR par la Société; et

(ii) de mener à bien toutes actions y relatives, à tout moment, de la manière et dans la mesure autorisées par les présents Statuts et les Lois.

Les APR rachetées seront annulées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins deux (2) membres et de six (6) membres au maximum qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Administrateurs»).

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la période de leur mandat, à condition toutefois que:

(i) aussi longtemps que les Actions Ordinaires de Catégorie A sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Administrateurs au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Actions Ordinaires de Catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Actions Ordinaires de Catégorie B sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Administrateurs au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

Les Administrateurs exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Administrateur peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d' Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, un Administrateur de Catégorie A ou un Administrateur de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Administrateur de même catégorie nommé conformément au présent article 9.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs spéciaux ou des procurations ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Administrateurs de Catégorie A ou les Administrateurs de Catégorie B et (ii) élu avec un vote affirmatif de la majorité des Administrateurs, comprenant au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur de la même catégorie que lui comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration de sa catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateur en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A et deux (2) Administrateurs de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. Dans l'hypothèse où les Administrateurs ont été qualifiés de Administrateurs de Catégorie A et de Administrateurs de Catégorie B, les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés comprenant un vote affirmatif d'au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A et deux (2) Administrateurs de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil d'Administration.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Administrateurs tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition que le procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit signé par tous les Administrateurs présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial avant tout vote de cette dernière ou toute autre résolution.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi de juin à 14:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'Actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'Actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'Actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'Actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Les actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires, conformément aux dispositions visées à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le(s) administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le(s) administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les Actionnaires d'APR auront droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal au Prix de Rachat.

Après paiement ou constitution d'une provision pour toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de la liquidation, et après les paiements relatifs aux APR ou le versement de fonds à cet effet, le boni net de liquidation sera réparti aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Ordinaires de Catégorie A conformément aux dispositions visées à l'article 5 des Statuts.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatorzième résolution

Les associés ont décidé de fixer à quatre (4) le nombre de membres du conseil d'administration de la Société sous forme de société anonyme et de nommer (à la place des gérants de la Société) (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A de la Société, (a) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL et (b) Monsieur Michiel Kramer, directeur de société, dont la résidence professionnelle se situe à 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de leur nomination et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014 et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des actionnaires détenteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Mats Eklund, directeur de société, demeurant professionnellement au 3350 9 South Street, 3^{eme} étage, Londres W1K 2XA, Grande-Bretagne, et de (b) Monsieur Antonis Tzanetis directeur de société, dont la résidence professionnelle se situe à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de leur nomination et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration sera composé des quatre (4) administrateurs suivants:

- M. Lars Frankfelt, administrateur de catégorie A;
- M. Michiel Kramer, administrateur de catégorie A;
- M. Mats Eklund, administrateur de catégorie B; et
- M. Antonis Tzanetis, administrateur de catégorie B.

Quinzième résolution

Les associés ont décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et ensuite de nommer M. Dimitris Tsivos, ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que commissaire statutaire de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

Seizième résolution

Les associés ont décidé de déléguer aux directeurs de la Société de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en oeuvre des décisions énoncées ci-dessus.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf mille cinq cents euros (EUR 9.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2013. REM/2013/1314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110904/1390.

(130135333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Béatrice Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.931.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par résolution écrite du 31 juillet 2013 de:

- (i) révoquer tous les administrateurs de leur poste d'administrateur;
- (ii) nommer Monsieur Gabor Kacsoh (résidant professionnellement au 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) en tant qu'administrateur unique avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013110890/14.

(130135238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

AREIM Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.896.

Par résolutions prises en date du 10 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat;
2. nomination d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant unique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013110875/15.

(130135048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Arava Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013110874/10.

(130135140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Auredam, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 156.498.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8506 Redange-sur-Attert, le 30 août 2012.

Thierry Tordeurs

Administrateur

Référence de publication: 2013110880/12.

(130135045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Bourgogne Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 793.840,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.980.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013110909/17.

(130135228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Azure Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.971.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 11 septembre 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, Administrateur-délégué avec adresse professionnelle au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11 septembre 2012 que M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013110886/24.

(130134758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

A2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 121.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013110887/10.

(130134955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Ga Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 118.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112167/9.

(130136406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Gottex Global Asset Allocation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Silver Spring Funds).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112162/11.

(130136762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

GENIVAR Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.693.700,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 juin 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société:

- Mademoiselle Helena Mary ALLIS,
- Monsieur Tamás HORVÁTH,
- Monsieur Steve BOSSÉ

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112176/16.

(130136335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui s'est tenue le 24 juillet 2013 au siège social de la Société a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée note l'expiration des mandats d'administrateurs de Messieurs Philippe CAHEN, Nikolay LUKYANTSEV et Anatoly ZYABLITSKIY et décide de les renommer pour deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Marie-Françoise GESLIN de son mandat d'administrateur, suite à sa lettre de démission datant 24 juin 2013.

- L'Assemblée élit pour deux ans avec effet immédiat au poste d'administrateur et en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Anatoly SOSNOVSKIY, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1954 et résidant à 4/6, Kibal'chicha street, flat 8, RUS-129164 Moscou.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat du Réviseur PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013112179/24.

(130135740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Garage Da Cunha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 44, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 129.924.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013112169/14.

(130136545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Aviso Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Sefimo).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SEFIMO, ci-après la «Société», société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174766, constituée en date du 28 janvier 2013 aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 19 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 février 2013 suivant par reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 910 du 17 avril 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée, dont les actionnaires ont été informés préalablement à cette réunion, est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Changement de la dénomination de la société de «SEFIMO» en «Aviso Investment S.A.» et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est dénommée «Aviso Investment S.A.» (la «Société»).»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «SEFIMO» en «Aviso Investment S.A.» et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est dénommée «Aviso Investment S.A.» (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Xavier OTJACQUES, Carine GRUNDHEBER, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2013. Relation GRE/2013/2959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013112707/59.

(130135851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**N.L.I. S.A., Société Anonyme,
(anc. Groupe CYDEL Investissement SA).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 131.732.

L'an deux mille treize, le premier jour du mois juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ELLAS FINANCE GROUP CORP, une société anonyme régie par les lois de la République de Panama, ayant son siège social à Panama City à Via Espana et Elvira Mendez Street au 14^{ème} étage l'immeuble appelé Delta Tower, inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 758188,

ici représentée par Monsieur Cornelio MEMOLA, administrateur de société, demeurant à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'associé unique de la société anonyme «Groupe CYDEL Investissement SA», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.732, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2344 du 18 octobre 2007, et dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussignée, en date du 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2098 du 23 août 2012 (la "Société").

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

111732

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de «Groupe CYDEL Investissement SA» en «N.L.I. S.A.» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de «Groupe CYDEL Investissement SA» en «N.L.I. S.A.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination sociale «N.L.I. S.A.» ».

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. MEMOLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8527. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013112165/49.

(130136404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Schmol S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9173 Michelbouch, 2A, route de Mertzig.

R.C.S. Luxembourg B 123.429.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2013112703/13.

(130136029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Schiltz-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.668.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04/06/2013 de la société anonyme SCHILTZ IMMO S.A.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de mettre fin au mandat du Commissaire aux comptes de la société EUROCOMPTE SA, avec le siège social au 51, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg.

Est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes la société C.T.B. Sarl avec le siège social 68, rue de Schifflange - L-3676 KAYL - R.C.S. Luxembourg B 77.841 Le mandat se terminera en 2018.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013112702/15.

(130135595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Scalimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 121.542.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112698/10.

(130135889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Saim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juillet 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.
Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SAIM S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013112694/16.

(130135923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Silver II GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.221.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2013

L'assemblée décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Silver II GP S.à r.l.

Référence de publication: 2013112676/13.

(130135712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 juillet 2013

L'assemblée décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée jusqu'à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Silver II GP Holdings S.C.A.

Référence de publication: 2013112674/13.

(130135713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver II GP Holdings S.C.A.

Référence de publication: 2013112675/10.

(130135718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Smogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur FERROLI Dante et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé Président du Conseil d'administration.

COMINDUS S.A. est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SMOGON S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013112728/18.

(130135922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Swiss Asia - China District Energy SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.222.

*Extrait des résolutions adoptées lors de
l'assemblée générale annuelle du 26 juillet 2013*

- Le mandat d'Ernst & Young S.A. de 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112687/15.

(130135651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.194.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.
Pour SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.
Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2013112691/13.

(130136412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

**Swaplight S.A., Société Anonyme,
(anc. Figupar S.A.).**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 70.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112686/10.

(130136456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.321.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 156, rue Albert Uden L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112656/16.

(130135994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Roxane Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.492.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme ROXANE INVEST S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B76492, avec effet immédiat en date du 31 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2013112660/13.

(130135711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Roller Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.484.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112658/10.

(130135856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013112663/10.

(130135806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Abakus, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9753 Heiderscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 164.437.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société «Abakus PGmbH» tenue en date du 30 juin 2013 à 10.00 heures

Le Conseil de Gérance de la société «ABAKUS PGmbH» (Banque Carrefour des Entreprises n° 0443 493 896 de Belgique) s'est tenu au siège social de la société situé à B-4700 EUPEN, Euregiostrasse n°8 et il a été décidé lors de cette réunion d'arrêter au 30/06/2013 les activités de la succursale luxembourgeoise créée le 10 octobre 2011 sous la dénomination de «Abakus», succursale luxembourgeoise, avec siège social à L-9753 Heiderscheid, 1, Hauptstrooss et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 437.

Les personnes suivantes n'occuperont donc plus leur fonction de représentant permanent:

- Monsieur Frederick GEORGES, né le 4 avril 1977 à Eupen (B) et demeurant à B-4700 Eupen, 44, Stendrich;
- Monsieur Paul ANTYS, né le 25 août 1965 à Eupen (B) et demeurant à B-4700 Eupen, 39, rue Oest.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2013107594/21.

(130132364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Alena Institut Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.573.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 juillet 2012, que:
Suite à la cession de parts sociales sous seing privé entre associés datées du 22 juillet 2013, les 100 parts sociales sont réparties comme suit:

- Mme Alexandra GOSSE, demeurant à L-8041 Strassen, 89, rue des Romains: 100 parts sociales

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

A. Gosse / B. Fargnoli

Gérants

Référence de publication: 2013107610/17.

(130131249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Holding Maghreb Media Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.255.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Alix ETOURNAUD, journaliste, née à Boulogne-Billancourt, le 21 juin 1967, résidant à F- 92100 Boulogne-Billancourt, 3, rue du Belvédère,

dûment représentée par Maître Isabelle CHARLIER, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 21 juin 2013.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Holding Maghreb Media Group S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2013.

Souscription et Paiement

Les quarante mille (40.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Alix ETOURNAUD, prénommée et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants:
 - Madame Alix ETOURNAUD, journaliste, née à Boulogne-Billancourt, le 21 juin 1967, résidant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 3, rue du Belvédère.
 - Monsieur Fares MABROUK, dirigeant de sociétés, né à Carthage (Tunisie), le 20 décembre 1969, résidant à 1000 Tunis (Tunisie), 6 rue Lucie Faure.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113218/199.

(130137933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Healthcare Promise Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.694.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 Juin 2013

Résolutions

L'actionnaire unique décide de réélire Monsieur Nabil Gharios, administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Olivier Bohuon, administrateur, Monsieur Jacques Chatain, administrateur, Monsieur Georges Fadlallah, administrateur, Monsieur Pascal Lagarde, administrateur et PricewaterhouseCoopers, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la prochaine assemblée clôturant les comptes au 31 décembre 2013.

Conseil d'administration:

Monsieur Nabil Gharios

Monsieur Olivier Bohuon

Monsieur Jacques Chatain

Monsieur Georges Fadlallah

Monsieur Pascal Lagarde

Réviser d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2013113216/23.

(130137101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Intermind, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.718.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales daté du 5 juillet 2013

Etire Investments Limited, associé de la Société a transféré 1.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à SAAS Worldwide Limited une société constituée selon le droit chypriote, ayant son siège social à Griva Digeni, 115, Trident Centre, 3101, Limassol, Cyprus, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 302123.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est dorénavant le suivant:

- SAAS Worldwide Limited pour 50.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013113248/18.

(130137273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour Ildan International S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013113260/13.

(130137264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013107170/15.

(130130390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.199,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 890 du 17 octobre 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013107175/15.

(130130072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BUSSLER & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 12, avenue Elise Deroche.

R.C.S. Luxembourg B 168.578.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de constitution de la société BUL SARL, tenue par-devant le notaire Gérard LECUIT en date du 18/12/2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168.578, que les 12.500 parts sociales de la société BUSSLER & ASSOCIES SARL ont fait l'objet d'un apport en nature par:

- Monsieur Jean-Paul LE ROUX, agent commercial, né le 14 octobre 1953 à Lillebonne (France), de nationalité française, demeurent à 12, Avenue Elise Deroche, L-5626 Mondorf-Les-Bains, détenant 6.250 parts sociales,

- Madame Pascale BUSSY épouse LE ROUX, gérante d'entreprise, né le 11 avril 1956 à Rouen (France), de nationalité française, demeurent à 12, Avenue Elise Deroche, L-5626 Mondorf-Les-Bains, détenant 6.250 parts sociales,

A la société BUL SARL;

Suite à cet apport en nature des parts sociales, la répartition des parts sociales est la suivante:

- BUL SARL:	<u>12.500 parts sociales</u>
	12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013110938/24.

(130134813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Corso Contracting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 156.463.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft niederländischen Rechts „CORSO CONTRACTING B.V.“, mit Sitz in NL-4004JA Tiel, 15, Stephenstraat, eingetragen im Handelsregister der Mittel-Niederlande (Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland) unter der Nummer 11068625,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 01. August 2013 in Grevenmacher,

Welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) „CORSO CONTRACTING S.à r.l.“, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156.463,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den in Echternach amtierenden Notar Henri Beck, am 4. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2674 vom 6. Dezember 2010,

zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Henri Beck, am 25. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3060 vom 13. Dezember 2011.

Die alleinige Gesellschafterin bittet den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und Artikel zwei der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an in- und ausländischen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren, Vermögenswerten, Patenten und Lizenzen erwerben durch Kauf, Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jeder andere Art und Weise und dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle technischen und finanziellen Maßnahmen ergreifen, die dem Gesellschaftszweck dienlich sind oder ihn fördern.“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, nach L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill, zu verlegen und Artikel fünf, Absatz eins der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Follows the English translation:

There appeared:

The company of Dutch Law "CORSO CONTRACTING B.V.", having its registered office in NL-4004JA Tiel, 15, Stephensonstraat, registered with the "Kamers van Koophandel voor Midden-Nederland" under the number 11068625,

here represented by Mr. Philippe STANKO, residing professionally in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill, by virtue of a prox given under private seal on August 1, 2013 in Grevenmacher,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

acting as the sole associate of the Luxembourg société à responsabilité limitée "CORSO CONTRACTING S.à r.l.", having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, registered with the Registry of Commerce and Companies Luxembourg under number B 156.463,

incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on November 4th, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2674 of December 6th, 2010.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the prenamed notary, on October 25th 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3060 of December 13th, 2011.

Such appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the purpose of the company, and to amend Article two of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, assets, patents and licenses either by way of purchase, contribution, subscription, firm purchase or option, or in any other way and to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

The company may perform all technical and financial operations, which may facilitate or develop the company's purpose."

Second resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon to L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill, and to amend Article five, first paragraph, of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Grevenmacher."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation; on request of the same appearing party in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2013. Relation: GRE/2013/3212. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 8. August 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013114526/88.

(130139836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

Remplacement d'un représentant permanent de la succursale de Luxembourg de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank:

Monsieur Pierre Louis Colette, né le 9 septembre 1963 à Monaco, et domicilié professionnellement au 39 allée Scheffer à L-2520 Luxembourg est nommé représentant permanent de la succursale, en tant que directeur général-adjoint et dirigeant autorisé, à la date du 24 juin 2013 en remplacement de Monsieur José Mouzon qui a quitté ses fonctions de représentant permanent à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Jean-François Abadie

Directeur général

Référence de publication: 2013114527/20.

(130139532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.